Dixième année — N° 375 On s'abonne au Bureau du Journal, 17 RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste SAMEDI 26 FÉVRIER 1916

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice : Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER. . . . — 8 fr.
Les abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partent du 1er de chaque mois

LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ÉTRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi après-midi de 3 à 6 heures.

LES CLASSES DE GARDE

Quelques mères de famille se sont plaintes, paraît-il, du mauvais fonctionnement des classes de garde et de la non-moins mauvaise volonté des directrices d'écoles à y admettre les petits écoliers.

D'abord que sont les classes de garde? Des rouages établis par les Conseils municipaux dans les écoles de la Ville, pour donner asile après la classe, aux enfants dont les mères travaillent hors de chez elles et *à ceux-là seulement*. C'est dans un but de protection de l'enfance, c'est dans un souci louable de coordonner le bien-être physique et la salubrité morale, que ces garderies ont été instituées. Arracher l'enfant *à tous les dangers de la rue*, lui donner un abri pendant les heures de solitude, le défendre contre l'oisiveté, telles sont les principales préoccupations qui ont guidé les organisateurs des classes de garde.

Pour qu'un enfant y soit admis, il faut que la mère fournisse un certificat patronal constatant que de 4 heures à 7 heures elle est, de par son emploi, dans l'impossibilité de rester à son foyer.

Ce n'est donc pas pour que les mères puissent se débarrasser au gré de leur fantaisie, de la marmaille qui les gêne, que ces organismes ont été créés.

Les Conseils municipaux d'où ils émanent, pourraient les supprimer sans que l'Administration ait rien à y reprendre, celle-ci n'a sur eux, qu'un droit de contrôle par ses Inspecteurs primaires.

Le Conseil, aidé par les Caisses des Ecoles, indemnise le personnel qui assume ce service. Comme celui des surveillances de cantine, il peut être choisi en dehors du corps enseignant; aucune loi, aucun décret n'oblige les instituteurs et les institutrices à accepter ce surcroît de besogne. Il faut que les intéressées le sachent.

On dit aussi: « La guerre a contraint les écoles à employer un personnel de fortune — ceci est surtout vrai pour les écoles de garçons et soulement dans une certaine mesure — personnel inexpérimenté et manquant du feu sacré. » C'est bientôt dit. En réalité, ce pourcentage est tellement infime qu'il est négligeable et, nous voyons par ailleurs, une si haute flambée de dévouement continu, sans défaillance ni relâche que cela seul importe.

L'enquête à laquelle je me suis livrée, m'a révélé dans les classes de garde, une organisation ingénieuse alliée à tant d'intelligente bonté, que je sais peu de foyers, si ordonnés soit-ils, qui puissent donner à l'enfant, avec le calme nécessaire à sa santé morale, la somme de distractions profitables, de directions pratiques et utiles, de moyens adroits pour parfaire son éducation.

La classe de garde n'est pas une classe de retenue, ce n'est pas non plus la classe morose où l'enfant doit rester immobile, bras croisés, regard vague. Non; c'est « l'étude surveillée » par un professeur attentif, prêt à aider l'écolier de ses conseils — les devoirs sont faits, les leçons sues ; — c'est la salle où jouent les plus petits: des poupées, des ménages, des bergeries, etc... font tenir ce monde turbulent en une satisfaisante tranquillité. Ailleurs, les petits doigts s'activent à quelque travail d'adresse, pendant que l'institutrice conte une belle histoire, ou commente quelque fait héroïque — les sujets ne manquent pas en ces temps.

La classe du jeudi est une joie pour les enfants. La matinée se passe à étudier, mais l'étude n'a rien d'aride, elle est gaie, vivante, attrayante, elle fait attendre sans impatience la promenade qui, après le déjeuner changera ces petits d'air et de quartier.

Les beaux jours les verront à la campagne courant, herborisant, ramassant des cailloux — première collection géologique —, l'hiver les retrouvera aux Tuileries, au Luxembourg, au parc Montsouris — où l'air est le plus pur. Si le temps est bourru, quinteux, dans la classe bien chaude, la maîtresse organisera des jeux; des lectures, des récitations, des chants feront trouver les heures brèves. L'initiative de chacun peut s'exercer librement au mieux des intérêts de tous, et l'harmonie règne dans la petite colonie.

On dira: « Vraiment, le hasard a bien fait les choses s'il ne vous a conduite que dans des écoles-modèles! »

J'avoue que de ci, de là, il y a bien encore quelques directrices vieux jeu qui n'ont pas rajeuni leurs méthodes; mais elles seront, dans un temps relativement peu éloigné, remplacées par des éléments plus jeunes ou plus actifs, ou bien elles se piqueront d'émulation et voudront instaurer la « Garderie-type »; d'ailleurs, je dois à la vérité de dire que ce n'est pas sous les cheveux blancs que j'ai rencontré le moins d'idées neuves.

Peut-être aussi, en cherchant bien, trouverait-on quelques « gardiennes » qui négligent un peu leur auditoire. Mais, qui donc oserait jeter la pierre à ces femmes qu'un rude métier épuise avant l'âge. Instruire, policer, surveiller 50, 60, 70 enfants — pas toujours normaux — obtenir dans certains quartiers, même un semblant de discipline, c'est travail écrasant. Et pendant des heures et des heures, *parler* dans des conditions aussi mauvaises que possible, au point de vue hygiénique, voilà qui ouvre la porte à la tuberculose et met rapidement la gorge à vif. Elles sont classiques, si j'ose dire, les laryngites professionnelles des instituteurs!

Non! les « classes de garde » n'ont pas démérité. Et je sais plus d'une école où la directrice assouplit le règlement et admet dans ces classes des enfants dont les courageuses mères restent chez elles, il est vrai, mais qui chargées de famille, besognent dur à domicile. Ces dignes femmes sont reconnaissantes du réel service qu'on leur rend en gardant à l'école trois heures de plus, les petits qui leur feraient perdre à la maison les minutes précieuses, où penchées sur leurs machines, elles pédalent... pédalent... pour que s'enrichisse plus vite, quelque soumissionnaire des marchés de guerre.

Juliette F. RASPAIL.

Le logement des Réfugiés

Jeudi dernier, les représentants des Comités officiels départementaux, des œuvres et sociétés s'occupant de réfugiés, sont réunis 19, rue Blanche.

Ferdinand Buisson présidait; à ses côtés Mme C. L. Brunschvicg, MM. Ceccaldi, député de l'Aisne, Deguise, député de l'Aisne; Doisy, député des Ardennes, Lenoir, député de Reims, et Franck, président de la Fédération des groupements départementaux de secours aux réfugiés des régions envahies.

La Ligue des droits de l'homme prêtait l'appui de son autorité aux revendications qui ont été formulées. Il s'agissait du logement des réfugiés, question difficile, qu'il faut résoudre rapidement et pour laquelle le secours du gouvernement est nécessaire.

Après des échanges de vue pleins d'intérêt, l'assemblée a voté les vœux suivants :

1° Que l'Etat réquisitionne les logements vacants nécessaires à la vie saine et normale des populations françaises et alliées des pays envahis, chassées de leurs foyers ou évacués par mesure administrative, du fait de la guerre, en commençant par les familles nombreuses.

2° Que des Commissions communales soient chargées de l'organisation du service des logements.

Que des commissions adjointes — et plus spécialement féminines — soient chargées de l'installation de ces logements, de telle sorte que les objets achetés puissent servir après la guerre à réinstaller les populations les plus éprouvées.

3° Que soient réquisitionnées en premier lieu les appartements mis sous séquestre déjà tout installés.

4° Que pour les familles sans ressources qui auraient pourvu à leur logement sans avoir recours à la réquisition légale, les Commissions communales puissent accorder s'il y a lieu et après enquête une indemnité de logement.

Une délégation ira, vers la fin de la semaine, remettre ces vœux à M. Malvy, ministre de l'Intérieur.

Souhaitons que ces demandes si justes passent au plus tôt dans le domaine des réalisations. Le gouvernement va être saisi de la question, la Chambre déjà l'étudie. Parmi ceux que la guerre éprouve, les réfugiés sont les plus malheureux, ils connaissent les mêmes angoisses, les mêmes soucis que les autres, ils ont en plus la douleur de savoir leur ville ou leur village aux mains des ennemis, ou bombardés par eux; ils ignorent tout du sort des leurs qui sont restés, ils ignorent tout de leur maison, de leur commerce ou de leurs champs. Ils traînent leurs deuils et leur tristesse dans des logis parfois bien précaires, et ils les ressentent d'autant plus.

Adoucissons autant que possible le sort de ces frères si malheureux. On obtiendra assez vite, nous le croyons, des maisons, mais il faudra les meubles.

J'adresse aux lectrices de la *Française* un pressant appel.

Demandez autour de vous, trouvez-nous des meubles et donnez à la *Française* le résultat de vos recherches.

Thérèse CASEVITZ ROUFF.

Les femmes et le Notariat

Que va faire le Conseil national des Femmes?

Au sujet de ce que nous disions l'autre jour, voici la réponse de M. le Ministre de la Justice que veut bien nous communiquer notre collaboratrice Djenane.

7.701. — M. Ch. Baudet, député, demande à M. le Ministre de la Justice s'il ne serait pas possible, pendant la guerre, d'admettre au stage en l'étude de leur mari, les femmes de notaires mobilisés aux armées afin de leur permettre d'y remplir les fonctions de clerc de notaire (question du 20 janvier 1916).

REPONSE

La loi française n'autorisant pas les femmes à exercer le notariat, celles-ci ne sauraient être admises au stage notarial qui n'a d'autre objet que de permettre aux candidats-notaires de justifier de leur capacité par la preuve d'une préparation professionnelle suffisante.

Les clercs de notaire qui n'aspirent pas au notariat n'ont d'ailleurs pas à se faire inscrire au stage, et aucune prescription légale ne s'oppose à ce que la femme d'un notaire mobilisé travaille comme clerc dans l'étude de son mari.

∴

Les féministes laisseront-elles tomber la revendication entreprise par Mme C. Le ministre répond selon la loi. Et il est évident que la loi est absurde et malfaisante ici une fois de plus, non seulement envers la femme mais envers la famille.

Rappelons la circonstance qui a provoqué la question de M. Ch. Baudet au ministre. M. C. notaire dans une ville de Bretagne est mobilisé. Sa femme entreprend de le remplacer dans son étude et y réussit fort bien. Pourquoi se dit-elle puisque je suis notaire de fait ne le deviendrais-je pas régulièrement? Elle fait les études nécessaires et demande à être admise au stage. On voit ce qu'a répondu le ministre.

Or supposons — ce qu'à Dieu ne plaise — que M. C. soit tué à la guerre. Qu'adviendra-t-il de son étude? On la vendra. Et sa femme devra chichement élever ses enfants avec le revenu du prix de la vente. Elle gagnerait largement davantage s'il lui était permis de succéder à son mari, élèverait mieux ses enfants, mènerait une existence remplie et utile.

Mais la loi la renvoie à ses confitures et à sa broderie.

La loi commettrait une véritable spoliation envers Mme C. et ses enfants en les privant de recueillir avec la situation du père le fruit des peines que celui-ci a prises pour édifier cette situation.

Il faut que les femmes, comme les hommes aient le droit d'être notaires.

Nous espérons que le Conseil National mènera pour l'obtenir une énergique et tenace campagne.

Nous invitons notre collaboratrice Djenane qui nous a signalé le cas de Mme C. à écrire à la Présidente du Conseil pour la saisir de la question.

Il n'est pas tenu compte des changements d'adresse qui ne sont pas accompagnés de 0 fr. 50.

Conservons les Petits Français

L'an passé, notre distinguée et dévouée collaboratrice, Mlle Marthe Pattez, contait ici bien agréablement la vie intense et utile de la section de l'*Office central d'assistance maternelle et infantile à la mairie du 16e arrondissement*. L'œuvre parut au maire, M. le docteur Bouillet, digne d'acquérir un développement auquel ne pouvait atteindre un organisme de guerre, improvisé et nécessairement précaire. La section devint bientôt une institution indépendante dont il est le président et qui a pour titre *Assistance aux mères et aux enfants du 16e arrondissement*. Elle étendit son aide, d'abord réservée aux femmes enceintes et aux nouveaux nés, à toutes les mères et à tous les enfants et spécialement aux familles nombreuses. Elle fut pourvue d'une secrétaire attitrée pour la permanence ouverte à jours fixes à la mairie ; et ses premières adeptes, auxquelles s'en adjoignirent d'autres, formèrent une équipe importante de *visiteuses* qui entretiennent avec les mères des rapports constants et sont leurs intermédiaires, et leurs répondantes auprès du bureau de l'œuvre et des services de secours officiels. On imagine sans peine les résultats d'une semblable organisation. Elle fait jour à jour découvrir, parl e contact assidu avec les familles, les lacunes cruelles qui demeurent dans notre assistance publique et privée. Elle en a révélé une entre toutes funestes, à laquelle il importe de remédier sans retard.

Un des principes sur lesquels repose l'assistance est que l'enfant doit, lorsqu'il a des parents, ne pas les quitter. On a considéré jusqu'ici comme immoral et dangereuse toute forme d'aide qui tend à séparer l'enfant de la famille et à décharger ses parents des soins et du souci de son éducation. Ce serait parfait si, en même temps, on plaçait les parents dans la situation matérielle voulue et si on les dotait des qualités nécessaires pour que l'enfant grandisse dans une bonne hygiène physique et morale. Comme c'est impossible, il en résulte des pertes effrayantes en jeunes vies fauchées ou gâtées. Et lorsqu'on l'a reconnu lorsqu'on se trouve en présence de cas où il serait indispensable, urgent, de placer l'enfant hors de la famille, on constate avec douleur l'insuffisance des moyens dont la société dispose pour cela.

M. le docteur Bouillet, constamment depuis un an, entend ses « visiteuses » lui répéter leurs regrets de ne pouvoir retirer au moins deux ou trois petits de la chambre où huit, dix parfois s'entassent et vivent sur une journée d'ouvrier augmentée du maigre secours légal aux familles nombreuses; de ne pouvoir éloigner d'un père tuberculeux la petite fille saine; de ne pouvoir caser deux sur quatre des fils d'une veuve, et d'autres, bien d'autres. Soucieux de contribuer ainsi à la préservation de la race, il a décidé de créer à son « Assistance aux mères et aux enfants » un important service de placements. Il s'est assuré, par des œuvres spéciales ou des personnes sûres, d'institutions ou de familles qui recevront ses pupilles et il leur en a déjà adressé quelques-uns. Mais il voudrait pouvoir en placer une centaine. La dépense, pour un enfant, est d'environ 1 fr. à 1 fr. 25 par jour, soit 400 francs par an. C'est donc 40.000 francs que coûterait chaque année le nouveau service. Sans doute, la caisse de l'*Union centrale des œuvres du XVIe arrondissement* en fournira une part. L'œuvre doit cependant s'assurer un budget indépendant.

Aussi *La Française* se fait-elle un devoir de l'indiquer à ceux, à celles qui sont en mesure d'y concourir.

Il me semble que chaque ménage sans enfants, que chaque célibataire homme ou femme en âge d'en avoir et vivant dans une aisance même modeste devraient se faire un devoir strict d'assurer la vie d'un ou de plusieurs enfants d'autrui, dussent-ils se gêner un peu, comme ils le feraient pour leurs propres petits. Ne serait-ce pas la meilleure et la plus simple solution de la question des familles nombreuses.

La crise de la natalité sévira plus aiguë, plus dangereuse que jamais après la guerre. Veillons dès maintenant à conserver les petits que nous possédons. Et aussi conduisons-nous envers les familles nombreuses de manière telle qu'il puisse s'en créer encore sans qu'elles soient aussi des familles de douleur et, trop souvent, des causes de dissolution sociale.

JANE MISME.

Voici les noms des membres du Comité de patronage qui s'est formé pour le service de placements d'enfant :

Mme la Générale *Michel*, Présidente d'honneur de l' « Office central d'Assistance maternelle et infantile. » M. *Paul Strauss*, Sénateur, Président de l' « Office central d'Assistance maternelle et infantile » et de la « Ligue contre la mortalité infantile »; M. le Professeur *Pinard*, de l'Académie de Médecine; Mme la Marquise *de Montebello;* Mme la Comtesse *de Noailles;* Mme *Ménard-Dorian;* Mme *de Witt-Schlumberger;* Mme la Baronne *Ernest Seillière;* Mme *Bergson;* Mme *Thuillier;* Mme *Lockroy;* Mme *de Ricci;* M. le Professeur *Letulle*, de l'Académie de Médecine; M. *J. S. Morgan;* M. le Docteur et Mme *J. Blake;* M. l'Amiral *Besson;* M. le Docteur *Hirtz*, Médecin de l'Hôpital Necker, Mme *François Carnot;* Mme la Baronne *Léonino ;* Mme *Paul Deschanel ;* Mme *René Viviani;* Mme *Henri Menier ;* Mme *Charles Henzey;* Mme *E. Veil-Picard*, Présidente de la Société maternelle « la Pouponnière »; Mme *Amaury de Lacretelle;* Mme *Landry;* Mme *Georges Coulon.*

*

Une grande matinée aura lieu au profit du service des placements d'enfants mardi prochain 29 février à 3 heures à la mairie du 16e arrondissement sur invitations, avec le concours de Mmes Yvonne Gall, Jeanne Hatto, Zambelli, M. Plamondon, de l'Opéra; MM. Georges Berr, Raphaël Duflos, de la Comédie Française; Mmes Delna, Darvez, de l'OpéraComique, Mme Isadora Duncan; le comte de Germiny ; Mme Blanche Dufresne du Théâtre Sarah Bernhardt ; Mme Dondrée, Tinot, de l'Odéon, MM. Wiliam Burtey, Lucien Boyer, etc., etc.

M. Paul Strauss exposera en quelques mots le but de l'œuvre.

GUERRE A L'ALCOOL

Bulletin de "l'Alarme"

Dans les Ecoles Maternelles

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lectrices que l'*Alarme*, dans son dernier comité de Direction, a décidé de donner une suite effective à notre enquête sur l'usage des boissons hygiéniques dans les Ecoles maternelles. Son président, M. Jean Finot, engage avec nous une action pour obtenir que la mesure adoptée par Mlle Gorin et quelques autres directrices d'école soit généralisée. Nous nous réservons de donner de plus amples détails sur ce sujet quand le moment sera venu. Disons seulement que la haute compétence de Mme Jeanne Girard, inspectrice des écoles maternelles, nous est dans cette campagne, d'un précieux secours.

Nous avons reçu la nouvelle lettre suivante, d'une des directrices, dont nous sommes heureux de donner en exemple l'initiative intelligente et courageuse.

Les petits enfants de l'Ecole Maternelle, que je dirige depuis quatre ans, boivent aux repas soit une infusion de tilleul, soit une décoction de réglisse de bois. L'hiver, la boisson leur est servie chaude pour faciliter la digestion. Une affiche apposée sur les murs de l'entrée de l'école donne aux mères de famille des instructions relatives à la préparation du panier. Aucune mère ne fait de difficulté pour se plier aux règles établies et chacune s'en trouve bien. Les enfants dorment mieux la nuit et les entérites deviennent rares. Tous les efforts des institutrices de l'école maternelle tendent vers ce but : préparer à la France une génération d'enfants sains physiquement et moralement.

« C'est pour cette raison que nous avons proscrit de l'école maternelle toute boisson alcoolique.

« Veuillez agréer, Madame, mes sincères salutations. R. CHABAUD,

Directrice de l'Ecole Maternelle,
39, rue de Tourtille, Paris (20e).

Voici une autre lettre qui indique une bonne volonté méritoire, mais qui ne peut nous convaincre de l'existence réelle de la difficulté qu'elle signale.

« Mon école maternelle fait partie d'un groupe et les enfants qui déjeûnent à l'école sont nombreux, environ 500 à 550 pour tout le groupe. Les cantinières ont beaucoup à faire, car la même cantine est pour les grands et pour les petits et je ne puis leur demander un surcroît de besogne en les obligeant à préparer les infusions pour mes petits. Ce qui est faisable dans une école maternelle, séparée d'un groupe, ne l'est plus dans le cas contraire. Néanmoins, comme je désire faire quelque chose contre l'alcoolisme, chaque fois qu'une mère me conduira un enfant, je lui recommanderai de remplacer le vin, le cidre, le café par des infusions. De plus, à l'entrée de l'école j'ai apposé une affiche conseillant aux mamans dans leur intérêt, par raison d'économie, et pour la santé de leurs enfants, de supprimer toutes boissons alcoolisées.

« J'espère obtenir, avec le temps, un résultat, et aider ainsi à la lutte contre l'alcool. »

A. FRITZ, *directrice*,
Directrice de l'Ecole Maternelle,
44, rue des Epinettes.

Mme Fritz nous permettra de douter qu'elle obtienne même avec beaucoup de temps un résultat efficace si elle ne donne pas elle-même l'exemple aux mamans.

La difficulté qu'elle invoque n'existe pas, car ce ne sont pas les cantinières qui doivent fournir et servir la boisson des enfants qui n'en apportent pas. C'est à la directrice de l'école que ce soin incombe, et par conséquent à sa femme de service. Cette boisson, si c'est de l'eau, doit être nécessairement de l'eau bouillie. La peine d'y ajouter une herbe ne saurait être grande.

Nous ne doutons pas que Mme Fritz ne veuille au moins « essayer ».

Nous ajoutons à l'adresse des directrices — autres que Mlle Gorin — qui ont bien voulu nous signaler leurs initiatives, qu'il serait très désirable qu'elles étendent à tous les enfants le service de l'infusion par l'école. L'une d'elles nous dit qu'elle ne le fait point parce qu'il ne faut pas encourager les mères à se désintéresser de leurs enfants. Si elle y réfléchit, elle conviendra qu'il restera aux mères pauvres bien assez de peines à prendre pour leurs petits, même si on les dispense de leur préparer leur boisson. Et combien de mères, pressées le matin par leur départ à l'atelier, donnent aux petits du vin parce que c'est fait plus vite.

De plus, Mesdames les Directrices savent mieux que nous tous les inconvénients du transport et du maniement d'une bouteille par de petits enfants.

Nous leur demandons à toutes leur aide spontanée pour la généralisation d'une mesure si importante pour la santé de l'enfant, pour le sain développement de la race.

NOUVELLES ADHESIONS A « L'ALARME » PAR « LA FRANÇAISE »

Dr E. Guyot, à Calais, 2 fr.; Mlles Chenneveau, Saint-Aignan (Cher), 2 fr.; Dix-huit membres de l'Union Française pour le Suffrage des femmes, à Rouen ; Mmes Texcier, présidente; Fleury-Barabé, vice-présidente ; Lanoux, secrétaire générale ; Benoist, secrétaire ; Decroix, professeur au Lycée Jeanne d'Arc ; Souvay, Martin, au lycée Jeanne d'Arc ; Patte, professeur à l'Ecole primaire supérieure ; Maillard, présidente du Conseil National des femmes, branche rouennaise ; Lassire, secrétaire ; Nasse, institutrice ; Terrier, institutrice ; M. Terrier, instituteur ; Mmes Sevestre, institutrice ; Paffray, institutrice ; Lenoir ; Martin ; Couret : chaque membre, 1 fr. Total : 18 fr. ; Mme Le grand-Falco, 10 fr. ; Mme Tillon, de Saintes, pour la Société féministe, 5 fr.; Mlle Forsans, 10 fr.

NOUVEAU FOYER DU SOLDAT

Une de nos abonnées, Mme Guerrier nous annonce qu'un *Foyer du Soldat* a été ouvert à Vienne, route d'Avignon, 5, sous le nom « *Le Soldat chez Lui* ». Président fondateur M. Bresse, avoué, boul. de la République, Vienne.

Un soldat « client » du foyer M. A. de Clarens nous écrit de son côté que ce Foyer fonctionne admirablement grâce à l'esprit d'initiative du Comité d'organisation.

Une Femme Médecin militaire

Mme du Breuil de Saint-Germain, mère du sociologue féministe mort glorieusement au champ d'honneur et si profondement regretté, nous écrit :

« Pour compléter votre information sur Mme Dr Girard Mangin; vous pourrez ajouter que dans une prise d'armes solennelle à Reims, l'autorité militaire lui a remis les « caducés » insignes brodés sur le col des médecins de l'armée et qui sont le signe de leurs fonctions.

Vous pourrez dire aussi que outre les soins qu'elle a donnés aux blessés des hôpitaux militaires, elle s'est dévouée pour la population civile environnante dans des pays où la mobilisation avait enlevé tous les médecins et, plus d'une mère, dont elle a sauvé l'enfant, répète son nom avec reconnaissance ».

T. du BREUIL DE ST-GERMAIN.

Nous insérons ces lignes avec joie. Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'admirable femme qui en fait l'objet. Mais nous devons sur son désir express, nous taire..... pour le moment.

L'Activité Féminine en Italie

Nos lecteurs auront plaisir à connaître une partie du travail civil d'une œuvre de nos alliées.

⁂

L'association « Pour la femme » a donné toute son attention, dès le commencement de la guerre européenne, aux choses les plus importantes, dont elle aurait à s'occuper, en cas de participation de l'Italie à la lutte, et même si celle-ci avait maintenu sa neutralité, car le bouleversement européen aurait eu de funestes répercussions dans notre pays.

Nous veillâmes à ce que la culture de la terre ne fut pas abandonnée et nous fîmes paraître une circulaire afin d'encourager les femmes à prendre la place des hommes appelés sous les armes. Cet appel produisit des résultats très satisfaisants.

Notre bureau de placement, auquel la présidente Madame Miré Schiavoni Bosio et la secrétaire, Madame Laura Casartelli, ont donné un développement qui assurera sa vie présente et future, fut assiégé dès le retour des immigrées en 1914, par des centaines de femmes désoccupées.

Après notre déclaration de guerre à l'Autriche, l'arrêt de beaucoup d'industries et du commerce augmenta le désœuvrement en Italie et notre bureau dut redoubler son travail.

La statistique présentée par la présidente, démontre que du mois de mars au mois de novembre, on a occupé 847 femmes sur 2.201 qui se sont présentées. C'est pour remédier à ce manque d'équilibre que le bureau de placement fut complété par un ouvroir pour le vestiaire de nos soldats. Dans cet ouvroir nous donnâmes aussi la réfection de midi. Cette adjonction nous coûta bien des sacrifices; mais l'habileté de la présidente, Madame Laura Casartelli sut parer à toutes les difficultés et faire de cet ouvroir une véritable œuvre de bienfaisance où on donna de l'ouvrage à plus de 600 femmes.

Une autre œuvre très utile a été accomplie en même temps par notre association avec le Pro Suffrage Féminin.

Comme il fallait faire régulariser beaucoup de ménages afin de les mettre à même de recevoir l'allocation, nous ouvrîmes un bureau légal pour faciliter les mariages par procuration et la légitimation des enfants. En même temps, nous présentâmes au Gouvernement un mémoire qui fut développé par notre habile secrétaire, Madame Anita Robelli Zampetti, pour demander une augmentation de l'allocation et de l'accorder aussi à tous les ménages des rappelés, même aux ménages illégitimes.

Notre gouvernement donne 0.70 centimes aux femmes; 0.35 aux enfants au-dessous de 12 ans et rien aux parents au-dessous de 60 ans.

En ma qualité de présidente de ce bureau, je me suis occupée de tous les petits détails et je puis vous assurer qu'il a fallu de vrais efforts pour arriver au but. Mais nous nous en sommes tirées assez bien, grâce à l'aide assidue de Monsieur l'avocat Emilio Gui qui a su vaincre toutes les difficultés et même les hostilités.

Nous avons conclu le 30 % des mariages et légitimé de nombreux enfants.

Il fallait vous dire l'activité et l'abnégation de nos associées, je serais trop longue.

Cependant comment taire l'esprit de direction dont fit preuve Madame Ida Magliocchetti, dans l'institution « Pour les enfants de la Patrie » où on rassemble tous les enfants des rappelés orphelins de mère;

De Madame Lavinia Hôle qui a été le guide intelligent d'un grand nombre d'enfants, gardés pendant l'été, sur notre Mont Palatin où ils passaient la journée au grand air;

De Madame Codurri Danessi Schiavoni qui ont été de, vraies mères pour les asiles ouverts depuis la guerre.

La femme qui a oublié en ce moment, la revendication de ses droits, a démontré en Italie comme dans les autres pays, que son âme vibre à l'unisson des battements du cœur de sa Patrie.

ELISA GOLLINI-AGNINI.

Le 8 février 1916. *Via Monserrald*, 34.

LES LIVRES

Les Femmes et l'Université. L'Allemand après la guerre. L'anglais et le français langues internationales, par Paul Mieille.

La guerre a prouvé de façon éclatante ce que jusque-là la majorité du public se refusait à admettre, que les femmes peuvent presque partout remplacer les hommes dans n'importe quel emploi, et sans infériorité. Dans l'enseignement notamment, tous les postes, depuis ceux des simples écoles primaires, jusqu'aux chaires des classes supérieures des lycées, sont tenus aujourd'hui par des femmes qui s'acquittent de leur tâche avec compétence et obtiennent d'excellents résultats. Cet état de choses n'aura--il ni conséquence ni durée, et deviendra-t-il dans le souvenir une curiosité, une anomalie de notre existence pendant la guerre, à l'égal de l'alimentation parisienne en 70-71 ? M. Paul Mieille espère le contraire, il pense que « le fonctionnariat féminin est le seul remède au fonctionnarisme », c'est-à-dire qu'en confiant aux femmes ces emplois d'éducatrices qui leur conviennent à merveille, on *désembusquerait* ces bataillons et ces régiments de jeunes hommes qui préfèrent les douceurs du pot-au-feu bureaucratique aux luttes et aux aléas du front... de la vie ! »

Au surplus, il ne paraît pas nécessaire d'établir une distinction catégorique par sexe, les emplois sédentaires étant réservés aux femmes et les emplois actifs aux hommes. Que chacun et chacune devienne donc libre de choisir sa vocation et de la suivre, et que les aptitudes, et non le sexe, déterminent l'attribution des fonctions.

Dans une autre brochure, le même auteur préconise la suppression complète de l'enseignement de l'allemand dans les établissements de l'Etat, et le choix de l'anglais et du français comme langue internationale dans les relations économiques. M. Paul Mieille expose sa manière de voir avec autorité et semble écarter à l'avance par un peu de dédain les contradicteurs éventuels. Malgré cela, je profite de ce qu'il m'a convaincue sur le deuxième point pour avouer que je ne partage pas son opinion sur le premier. Je crois qu'il est bon de connaître à fond ses ennemis et que pour cela le meilleur moyen est d'étudier la langue par laquelle ils s'expriment.

Deux orientations de l'enseignement féminin, par Marguerite Gernahling.

On a déjà dit souvent, et éminents orateurs l'ont expliqué ici même, que l'enseignement secondaire de jeunes filles actuel ne correspond plus exactement aux besoins nouveaux créés par les transformation sociales. D'une part cet enseignement est trop désintéressé, le diplôme auquel il conduit n'ayant aucune valeur pratique, et il semble trop exclusivement littéraire pour être solide et profond. La plupart des jeunes filles se dirigent maintenant vers le baccalauréat ou le brevet supérieur, qu'elles sont obligées de préparer hâtivement, en dehors du lycée, au prix d'un surmenage qui n'est pas sans danger pour elles et pour la race. A cela le remède, réclamé par les familles, est l'identification des programmes des lycées de garçons et de filles; ceci comblerait les deux grandes lacunes de l'enseignement féminin (et osons dire aussi de la mentalité féminine), l'étude des langues mortes et celle de la philosophie.

D'autre part, l'enseignement secondaire ne prépare pas suffisamment la jeune fille au rôle futur de mère et de maîtresse de maison. Il faudrait consacrer plus de temps, sinon à l'enseignement ménager du moins à l'hygiène infantile pratique (stages dans les pouponnières, etc.).

On peut se demander si ces deux orientations de l'enseignement féminin ne sont pas opposées, si elles ne se nuiront pas l'une à l'autre, Mme Gemahling ne le pense pas.

Nous ne croyons pas, dit-elle, que donner à la femme une culture plus solide soit jamais fait pour la détourner des fonctions très hautes que lui confère son titre de femme. C'est au contraire parce que nous avons une conscience plus nette qu'autrefois peut-être de la valeur que requiert la tâche familiale, que nous voudrions qu'elle y apportât plus de solidité d'esprit, des qualités d'intelligence moins superficielles. Il ne sera jamais, pour trouver mesquins et étroits les devoirs du foyer que celles qui auront elles-mêmes l'esprit mesquin et étroit. »

Bulletin des Sociétés féministes

Union Française pour le Suffrage des Femmes
Appel du Comité central

L'Association pour l'Aide Fraternelle aux Réfugiés et Evacués Alsaciens-Lorrains, dont on trouvera plus loin le compte-rendu n'a pu pour différentes raisons, faciles à comprendre, être fondée au nom de l'Union Française pour le suffrage des Femmes, mais différents membres du Comité Central de l'Union en font partie. Mme Brunschvicg est membre du Bureau de l'Association, Mme Le Verrier, Vice-Présidente du Vestiaire, Mme Misme, Commissaire des Comptes, Mme Pichon-Landry et Mme Méo, sont membres du Comité. Nous pensons donc que nos Groupes de Province s'intéresseront particulièrement à cette œuvre humanitaire et patriotique, présidée par la présidente de l'U. F. S. F. et que nos membres en comprendront toute l'importance.

Nous nous adressons aux Présidentes ou Secrétaires de Groupes en leur demandant de bien vouloir nous indiquer des marraines pour nos soldats engagés volontaires Alsaciens-Lorrains souvent privés de toutes ressources et de toute communication avec leurs familles qui n'ont pu quitter l'Alsace ou la Lorraine annexées.

Certains d'entre eux sont au front, mais avec la quasi-certitude d'être fusillés s'ils sont faits prisonniers ; les autres servent dans les régiments d'Afrique.

Le rôle de la Marraine consiste à écrire de temps en temps au filleul, diminuant ainsi son pénible isolement et à lui envoyer de petits paquets. Nos filleuls nous sont recommandés par leurs officiers et nous évitons les doubles emplois en contrôlant nos listes par celles des autres sociétés. Nous contrôlons les filleuls et demandons par contre des marraines de toute confiance, ayant le tact nécessaire au rôle qu'elles veulent bien assumer.

Je serai personnellement reconnaissante aux suffragistes qui voudront bien nous aider en nous demandant des filleuls et je les remercie d'avance. Je les prie de m'envoyer leurs demandes chez moi, 14, rue Pierre Charron, et je les transmettrai à Mme Katler, qui dirige la Section des marraines.

La Présidente de l'U. F. S. F.,
DE WITT-SCHLUMBERGER.

Groupe de Marseille

Voici plus d'un an que le groupe de l'U. F. S. F. de Marseille a orienté son activité dans l'Œuvre « Pour les Femmes », qui fut fondée dans le but de venir en aide à toutes celles que les terribles événements actuels laissent désemparées en les privant de leur soutien ou de leur travail.

Dès que notre projet fut élaboré, nous fîmes appel à toutes les bonnes volontés et nombreuses furent les personnes dévouées qui se joignirent à nous sans s'inquiéter de notre féminisme. Les résultats obtenus par l'Œuvre jusqu'à ce jour sont si intéressants et si satisfaisants, que nous y trouvons la plus belle compensation que l'on puisse souhaiter lorsqu'on se dévoue à la chose publique.

Dans le courant de l'année écoulée, l'Œuvre eût à s'occuper de quantité de questions différentes. Nous avons rédigé les demandes et fait obtenir de nombreuses allocations légitimes, ainsi que des liquidations de pension. Les secours immédiats obtenus pour des femmes dignes d'intérêt furent aussi très nombreux et continuent toujours à nous être demandés hélas ! Nos bureaux ouverts tous les jours se sont beaucoup occupés également de mariages sur le front, de placement d'orphelins, de reconnaissance d'enfants, recherche de paternité, etc., etc.

Au début, notre bureau de placement abondait en offres et demandes et nous avons placé dans divers établissements, gares et tramways, de bonnes employées, remplaçant fort bien des hommes mobilisés. Mais une fois que les fabriques d'obus furent pourvues, le placement devint plus difficile et nous dûmes restreindre ce service. Cependant, par son opportunité appréciable, notre bureau trouve des combinaisons très intéressantes. Ainsi, par Mme la colonelle Simon, présidente fondatrice de l'Œuvre des plastrons à Marseille, nous avons casé comme placières, pour la vente d'un calendrier édité par Mme Simon, plusieurs dames qui y gagnaient facilement 3 francs par jour, sans posséder de connaissances spéciales. Cet avantage inattendu nous valut de sincères remerciements.

Bien que n'étant pour ainsi dire qu'une Agence gratuite de renseignements et de conseils, nous pensons qu'une telle Œuvre est utile. La réputation dont elle jouit nous démontre d'ailleurs qu'elle poursuit un but louable; car si nous ne remettons pas tous les subsides que nous désirerions si nous le pouvions le bien moral que nous faisons est incontestable. En unissant la bonne volonté d'aider à nos paroles de consolation, il est rare que les situations les plus désespérées ne trouvent pas chez nous une lueur d'espoir et un dénouement favorable. Comme notre œuvre fonctionne à peu de frais, nous faisons peu appel à la bourse et ainsi, nous espérons pouvoir durer, non seulement jusqu'à la fin de la guerre, mais au-delà si la situation des femmes nous y oblige.

Chronique des Œuvres et Institutions

AIDE FRATERNELLE AUX ALSACIENS-LORRAINS

Le 13 février a eu lieu au Musée Social l'Assemblée Générale de l'*Association pour l'Aide fraternelle aux Réfugiés et Evacués Alsaciens-Lorrains*, dont l'assemblée constitutive avait eu lieu le 2 février 1915.

Le but de l'Association était de venir en aide aux Alsaciens-Lorrains qui groupés dans les camps de concentration avaient un besoin urgent de direction et de secours pour trouver du travail et qui n'ayant pu emporter le plus souvent que les habits et le linge qu'ils avaient sur le corps étaient fréquemment dans un état de complet dénuement. La sympathie et l'affection nécessaires à témoigner à des gens dont beaucoup de fils et de frères s'étaient engagés dans l'armée française à leurs risques et périls n'était pas le côté le moins intéressant de l'œuvre.

Pour réaliser l'Union sacrée, le comte d'Haussonville et M. Charles Rieler, présidents des deux grandes sociétés alsaciennes-lorraines de France, consentirent à être nommés présidents d'honneur et Mme Witt-Schlumberger fut nommée présidente.

L'action de l'Association ne pouvait être efficace qu'autant qu'elle serait locale et qu'un correspondant ou un Comité trouvé sur place dans chaque ville de dépôt irait visiter les Alsaciens-Lorrains, s'informer de leurs besoins, de leurs désirs et les transmettre au Comité de Paris.

Si pour diverses raisons l'Association n'avait pu être fondée au nom de l'Union française pour le Suffrage des Femmes cependant plusieurs membres du Comité central font partie à titre individuel du Comité de l'Association et les Groupes de Province de l'U. F. S. F. consultés par la Présidente, ont tout de suite fourni des renseignements et une aide précieuse pour la recherche des correspondants à trouver pour les différents camps de concentration. L'utilité d'une organisation et de cadres permanents a encore une fois été démontrée.

Très rapidement 65 camps d'Alsaciens-Lorrains, répartis dans 20 départements furent munis de correspondants, dont certains sont encore en correspondance constante avec le Comité de Paris et le Vestiaire de l'Association, aussi bien qu'avec sa Commission de Placement.

Une Commission des Cours et Bibliothèques s'occupe des nombreux livres à fournir et des cours de français à organiser dans les camps pour les Alsaciens-Lorrains qui n'ont jamais eu l'occasion ou la permission d'apprendre le français en Alsace.

Grâce aux nombreux placements qui ont pu être effectués par l'Association, un millier directement et plusieurs milliers indirectement particulièrement dans les usines de tout genre, le nombre des camps a beaucoup diminué mais l'Association reste en rapport avec les camps encore occupés, ainsi qu'avec les dépôts de triage et avec un nombre considérable de familles isolés qui ne peuvent se suffire, du moins quant aux vêtements.

L'Association avait recueilli avant le 1er décembre 1915 la somme de Francs : 55.749 et reçu un nombre très considérable de dons en nature, couvertures, draps, chaussures, vêtements d'homme, de femmes et d'enfants distribués au fur et à mesure des besoins.

Le nombre d'objets reçus ou achetés et envoyé par le vestiaire était au 1er décembre de 10.387 pièces évaluées au chiffre de 64.500 francs. Ces objets n'ont pas été donnés au hasard mais toujours d'après les mesures et les pointures nominatives, ce qui a nécessité un gros travail pour les dames du Vestiaire, mais qui a rendu leur travail extrêmement fécond parce qu'il a évité les pertes.

Une section de Marraines pour les engagés volontaires Alsaciens-Lorrains a été fondée depuis deux mois sous la direction de Mme Kastler, membre du Bureau. On trouvera à la rubrique de l'U.. F. S. F. un appel de la présidente à ce sujet.

L'Association de l'Aide fraternelle est toujours en pleine activité qui ne s'éteindra qu'avec la guerre.

CLUB FEMININ AUTOMOBILE

Au moment où il est question de réserver une plus large place à l'activité féminine dans les divers services nationaux, il nous paraît juste de rappeler l'effort persévérant du Club Féminin Automobile fondé en juin 1915 par Madame Jeanne Pallier, aviatrice.

Cette association qui a reçu la haute approbation de M. le Général Galliéni, alors gouverneur de Paris, s'emploie avec le plus louable dévouement au transport des blessés et convalescents dan le camp retranché de Paris.

La tâche est vaste et nous sommes heureux de signaler à celles de nos lectrices susceptibles d'apporter leur concours, que des inscriptions seront les bienvenues.

Pour tous renseignements, s'adresser au Siège Social 16, rue de Naples, Paris. Téléphone Wagram 10-93.

LES GAGNE-PAIN

Ecole Normale Supérieure et obtention des bourses de licence en 1916. — Section des lettres: 15 juin 1916. — **Section des Sciences:** 19 juin 1916.

Dame employée aux Chemins de fer de l'Est. — Date officielle : fin du premier semestre 1916. — **Age:** 18 à 28 ans. — Aucun diplôme n'est exigé.

Dame employée aux chemins de fer de l'Etat. — Date officielle : 9, 10, 11 mai 1916. — **Délai d'inscription:** 1er avril 1916. — **Age** : 18 à 28 ans. — **Traitement** : 1.200 à 1.200 francs. — **Indemnité de résidence:** 600 francs à Paris. — Aucun diplôme n'est exigé.

Bourses dans les lycées, collèges et cours secondaire. — Jeunes filles. — Date officielle : 5 avril 1916. — Jeunes gens : 25 mars 1916. — Concours dans chaque département.

Certificat d'études primaires supérieures. — Date de l'examen : fin de l'année scolaire. — **Conditions d'admission** : 15 ans au 31 décembre de l'année dans laquelle on se présente. — **Programme** : Epreuves écrites et épreuves orales, épreuve pratique. — **Avantages** : Dispense d'âge pour l'examen du Brevet Elémentaire. Admission aux Ecoles d'Arts et Métiers. — Inscription au certificat d'études physique chimie et naturelle. — Au concours d'admission pour l'obtention des bourses de séjour à l'étranger. Accès à certaines administrations publiques. Droit d'inscription pour le concours aux emplois d'expéditionnaires. Dames dactylographes au Ministère de l'Instruction publique, etc.

Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges. — Date officielle: juin 1916. — Concours ouvert aux aspirantes.

Ecole Polytechnique. — Date officielle: lundi 5 juin 1916. — Le nombre des candidats est fixé à 70.

Certificat d'aptitude au professorat des Ecoles Normales Primaires et des Ecoles Primaires Supérieures. — Date officielle: Lettres: juin 1916; Sciences: juin 1916.

Les lecteurs qui désirent des renseignements au sujet des emplois indiqués ci-dessus ou d'une carrière administrative quelconque, peuvent s'adresser de notre part à MM. les Directeurs de l'Ecole du Fonctionnaire, 10, rue Chardin, Paris 16e.

Joindre un timbre de 0.10 et ne pas oublier de mentionner en qualité de lecteur de **La Française.**

ECHOS

Défense aux femmes de porter... la robe. — Une avocate anglaise, Mme Eliza Rozs, se présentait récemment devant le juge en lui demandant l'autorisation de plaider.

Le juge repoussa sévèrement cette requête et lui interdit même de rester dans la noble enceinte du prétoire revêtue du costume traditionnel.

Gratitude allemande. — Les féministes françaises ont bien connu autrefois cette Frau Kœthe Schirmacher, qui passa à Paris son doctorat en philosophie et fut longtemps mêlée à la vie parisienne. « La Française » a ses débuts lui avait ouvert ses portes et ses colonnes. Aussi, n'était-on accoutumé à ces surprises par de trop nombreuses manifestations de la mentalité teutonne, pourrions-nous éprouver quelque stupeur à lire les opinions de cette quatre-vingt-quatorzième « intellectuelle » D'après le Dr Kaethe Schirmacher la guerre ne sera jamais trop longue parce qu'on ne versera jamais assez de sang français. La France et l'Angleterre ne sont que des pays de second ordre, dont il faudra désormais rejeter sans exception tous les produits, y compris la langue et la littérature. Toute femme allemande devra rougir de lire un roman français, la seule culture qui mérite d'être conservée étant la Kultur. Qu'est-ce que Mme Schirmacher va donc faire de son doctorat?

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR REGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants; Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison **Bignon-Parisot.** — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade. Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres Riz, Semoules, Tapiocas; etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES PANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph.: 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thés — Maté.
Variés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en

La gérante : **JANE MISME.**

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière.

L'ORIGINE

de la Subordination des Femmes

par Jean PAIN

L'étude qui va suivre est extraite de la troisième partie d'un ouvrage sur l'ensemble de la question féminine, que l'auteur se propose de publier lorsque les circonstances le permettront.

M. Jean Pain accueillera avec sympathie toutes les questions ou les critiques qui pourront lui être faites.

Parmi les lieux communs les plus rebattus, il en existe un qui veut que le moyen le plus sûr de remédier à un mal soit de remonter à ses causes; mais cette méthode ne peut convenir en général, comme il est sage, aux propagandistes d'une certaine doctrine qui, en tant que gens d'action, ont hâte d'arriver à des résultats pratiques. C'est en effet le chemin le plus long et le plus tortueux fréquenté seulement par les esprits spéculatifs, c'est-à-dire par une catégorie de personnes peu pressées, qui, sourdes aux cris des victimes appelant une assistance immédiate, continuent à se pencher froidement sur leurs microscopes, à perdre du temps, à tourner sur place et, à propos d'une théorie brûlante d'actualité, à s'égarer indéfiniment dans les détails du passé.

Cette pratique, qui ne semble devoir être adoptée que par de mauvais cœurs indifférents aux souffrances d'autrui, amène pourtant à des solutions plus rapides que la première : seule elle permet de donner une orientation précise pour attaquer le fléau, parce qu'un mal, qu'on a eu la patience de suivre dans son développement depuis ses origines, est plus facile à terrasser, comme tout ennemi dont on a dévoilé les plans. Rien ne persuadera mieux un esprit réfractaire aux revendications féministes que de lui montrer la subordination de la femme, qu'il croit justifiée, comme provenant au contraire de causes tout à fait absurdes. Tant que cette démonstration ne lui sera pas faite, on aura beau lui démontrer l'injustice qu'il y a de frapper d'incapacité civile des personnes humaines, il n'en restera pas moins avec cette conviction qu'un fait dont les racines plongent profondément dans le passé doit être par cela même parfaitement raisonnable.

A première vue, en effet, il semble bien à un esprit superficiel que la subordination des femmes, à cause de sa généralité, est quelque chose de tout à fait conforme au développement normal des sociétés. Comment croire qu'un fait aussi universel que celui-là ne soit qu'une maladie sociale qu'il faut combattre à tout prix ?

Beaucoup de féministes ont essayé de réfuter cet argument troublant en disant que la domination masculine n'est pas aussi générale qu'on se plaît à le dire ; et ils invoquent à l'appui de cette thèse des témoignages autorisés. Ainsi, selon Delaunay, chez les anciens Pueblos de l'Amérique du Nord, chez les Bodos et les Dhimals des montagnes de l'Inde, les deux sexes ont à peu près le même état légal.

Aux îles Tonga, aux îles Mariannes, à Cuba et chez les Boschimans, la femme jouirait d'une grande autorité. Il lui arriverait même d'être chef de tribu chez les Patagons et les Balondas.

Bien plus, selon Meiners, elle aurait assujetti l'homme dans tout le Kamtchatka, dans l'île de Java et dans certaines contrées de l'Afghanistan ! Et le voyageur Lafiteau, dans ses « Mœurs des sauvages (1724) » a observé que la gynécocratie régnait chez les Algonquins, les Hurons et les Iroquois.

Dans le monde berbère, le mari voue un véritable culte à sa femme, qui se considère comme d'une essence bien supérieure.

Ne pourrait-on pas soutenir également que, si la polygamie est un indice d'asservissement pour la femme, l'inverse se vérifie pour l'homme ? Or, la polyandrie est en vigueur chez différents peuples, notamment au Thibet.

Enfin, d'historien découvre des institutions favorables à la femme dans l'antiquité.

« C'est l'Egypte ancienne, sans aucun doute, dit le professeur Paul Lapie (« La Femme dans la Famille », p. 11), qui accorde à la femme dans la famille les droits les plus étendus. Dès la IVe dynastie, des tombeaux représentent l'épouse appuyant la main sur l'épaule de son mari, comme une égale. Et cette égalité ne suffit pas à l'Egyptienne : à partir du règne de Bocchoris, et jusqu'au moment où Ptolémée croira devoir réagir, elle se fait octroyer par contrat de mariage la prépondérance dans le ménage... la femme maîtresse de ses biens, « vend, achète, prête, emprunte », sans avoir besoin d'une autorisation maritale ».

Les Germains ne la considéraient pas non plus comme inférieure, car, selon Tacite, des fonctions sociales semblables à celles de l'homme leur étaient dévolues ; « ils l'associaient à tous leurs périls, ils l'appelaient à toutes leurs fêtes, dit P. Gide (« Hist. de la cond. priv. de la f. » 1885, p. 249). Dans ces banquets décrits par les *Sagas*, où la harpe et la corne remplie de bière circulaient tour à tour dans les rangs des convives, où les libations se mêlant aux chants guerriers se prolongeaient souvent jusqu'au jour ; les femmes prenaient place à côté des hommes ; c'étaient elles encore qui recevaient l'étranger et le faisaient asseoir à la table hospitalière. Elles suivaient leurs époux ou leurs frères dans leurs expéditions aventureuses et partageaient avec eux les plaisirs de la chasse ou les fatigues des camps. »

Enfin, certains auteurs, pour prouver que la subordination de la femme n'est pas un fait universel qui a sa racine dans la nature humaine, invoquent cette institution étrange de l'époque préhistorique que Bachofen nous a révélée en 1861 (« Le Droit maternel ») et qu'on étudie sous le nom de Matriarcat.

A ce degré de la civilisation, la femme aurait eu non seulement une position libre, mais encore très considérée. « La chasse, la pêche et la guerre, voilà les trois domaines où l'homme primitif exerce son autorité, dit M. Ch. Vereeque (« Hist. de la fam. », p. 48). Quant à la femme, elle est maîtresse absolue dans son ménage : ses efforts sont employés à l'éducation des enfants, à la conservation des provisions, à la préparation des aliments, à la confection des vêtements et à la culture de la terre quand l'agriculture fut inventée. »

Nous croyons cependant que cette manière de réponse qu'ont adoptée certains féministes n'est pas probante le moins du monde ; car les faits qu'ils allèguent sont-ils bien certains ? Il est si facile à des voyageurs, qui ne font guère que de traverser une contrée, de porter des jugements superficiels, qu'un long séjour au milieu du peuple et une observation minutieuse de leurs mœurs auraient obligés récuser. Ainsi, chez les sauvages, par exemple, on a pu prendre pour le droit à la Liberté un semblant d'indépendance qui n'était dû qu'à l'absence de loi et d'autorité : « Au début, dit en effet Spencer (« Sociologie », III, p. 381), quoique ce soit pour l'homme une nécessité de s'unir à un groupe, il n'est pas obligé de rester uni à ce même groupe. Les Kamouchs et les Mongols abandonnent leur chef quand ils trouvent son autorité oppressive, et passent à d'autres. Les Abipones quittent leur chef sans lui en demander la permission et sans qu'il en marque son déplaisir, et ils vont avec leur famille partout où il leur plaît. » Qui oserait croire cependant que le respect de la personnalité humaine soit plus développé chez les primitifs que dans notre civilisation ? L'indépendance qu'on a cru remarquer chez les femmes sauvages de nos jours et chez celles qui vivaient à l'époque du matriarcat, ne provient en réalité que d'un manque d'intégration sociale, mais nullement d'une liberté individuelle reconnue par l'autorité.

Peut-être aussi que la prétendue égalité des sexes chez les Germains, les Egyptiens et les Berbères se réduisait à une sorte de galanterie analogue à celle qui oblige de nos jours à nous effacer devant la femme au théâtre ou au salon. Comment croire que les Germains considéraient leurs femmes comme leurs égales, puisque la législation donnait aux pères et aux maris le pouvoir de les tuer ? Quant à l'Egyptienne, elle était seulement libre en tout ce qui ne dépasse pas la famille, en tout ce qui concerne l'administration de la fortune du ménage ; libre, comme le prisonnier à qui l'on permet de faire le tour de sa prison ; mais on ne lui accordait pas pour cela le privilège de mener une vie indépendante et active au dehors.

D'autre part, la polyandrie qui dénoterait l'asservissement de l'homme, comme faisant pendant à la polygamie, est cependant constituée sur un principe tout différent. Si la polygamie consiste à prendre plusieurs femmes, il ne faut pas croire qu'inversement avec la polyandrie la femme choisisse plusieurs maris ; ce sont au contraire plusieurs maris qui s'entendent pour n'avoir à entretenir qu'une seule femme ; cette nuance suffira à faire comprendre que l'une comme l'autre institution entraîne l'avilissement de la femme.

— Ainsi, pourraient répondre nos adversaires, si nous nous transportons des tribus sauvages aux peuples civilisés, de la race blanche aux races de couleurs ; si nous reculons dans le passé jusqu'aux époques les plus lointaines, nous remarquerons que partout et toujours, aussitôt que l'organisation sociale fut assez développée pour maîtriser l'individu, les femmes ont été subordonnées à l'homme. Bêtes de somme chez les primitifs, esclaves ou matrones dans l'antiquité, ménagères ou déesses captives dans les nations modernes, mais jamais les égales du maître. Un fait aussi enraciné dans la nature humaine, concluerait-ils, ne peut être considéré comme une simple aberration de l'esprit humain.

Certes, nous ne nions pas que l'assujettissement de la femme ne provienne d'un phénomène absolument naturel en soi ; mais un phénomène naturel peut amener des conséquences tout à fait anormales et artificielles, surtout s'il est interprété par la conscience humaine. Rien de plus naturel également que les croyances religieuses des sauvages, puisqu'elles expriment le degré de leur développement mental, et pourtant rien de plus faux ni de plus absurde. Nous allons donc chercher si vraiment c'est un génie malfaisant qui a imposé des limites à l'activité de la femme.

Les savants se montrent très indécis sur la cause qui depuis l'aube des sociétés jusqu'à notre civilisation a courbé sous le joug la moitié du genre humain. Est-ce pour des raisons physiques ? L'homme, plus fort, a-t-il subjugué sa compagne, comme le conquérant les populations faibles ? Ou bien l'homme avait-il dans le fond de sa nature un instinct invincible qui le portait à batailler et à étendre sa domination sur la femme, que des goûts plus paisibles laissaient en repos ? Est-ce au contraire pour des raisons psychiques? Et faudra-t-il revenir à la légende de l'infériorité intellectuelle à propos de laquelle tant de savants ont divagué ? Est-ce enfin pour des raisons sociales ? Les soins de la maternité ont-il retenu la femme au foyer, tandis que son compagnon, dépourvu d'entraves, pouvait mener une vie active au dehors ? Ou bien encore la richesse que l'homme a amassée au moyen des fonctions industrielles lui a-t-il permis de dominer la femme qui se bornait aux tâches domestiques ? Telles sont les trois genres d'hypothèses qui partagent les esprits sur la cause de la subordination des femmes. Nous allons les critiquer une à une.

(A suivre.)